



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2001/L.15
5 novembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Quinzième session
Marrakech, 29 octobre-6 novembre 2001
Point 9 de l'ordre du jour

**ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE
DE LA PHASE PILOTE**

Projet de conclusions soumis par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du cinquième rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (FCCC/SBSTA/2001/7) et a invité les Parties à faire part au secrétariat, le 15 février 2002 au plus tard, des enseignements qu'elles ont tirés de la phase pilote des activités exécutées conjointement afin que celui-ci consigne leurs observations dans un document de la série Misc., qui sera distribué aux participants à l'atelier visé dans la décision -/CP.7 sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote.
2. Le SBSTA a décidé de fixer au 17 juin 2002 la date limite pour la présentation de rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote, dont il sera rendu compte dans le sixième rapport de synthèse annuel.
